

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 10 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Elle touchait une misère ?!
- 2) Macron t'aidera...
- 3) Une nulle de plus
- 4) Dur dur d'être chômeur
- 5) Journée noire...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Pendant que la SNCF touchait le fond, la ministre Florence Parly y gagnait 52.000 euros mensuels



Florence Parly est la ministre la mieux rémunérée du gouvernement. - CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Sur les six premiers mois de 2017, la ministre des Armées, Florence Parly, a touché 80% de sa rémunération annuelle prévue auprès de son employeur, la SNCF. Ses émoluments la placent au premier rang des ministres les mieux rémunérés.

La dette de la SNCF s'élève aujourd'hui à 42 milliards d'euros... et pourrait atteindre les 63 milliards en 2026. Cela n'empêche pas l'entreprise ferroviaire de payer grassement ses cadres dirigeants. Sur les six premiers mois de 2017, la discrète ministre des Armées, Florence Parly, a en effet reçu pas moins de 52.569 euros net mensuels, soit 315.418 euros, de la part de l'entreprise publique, dont elle était directrice générale chargée de SNCF Voyageurs, la branche dédiée aux trajets de longue distance. L'équivalent de 35 Smic. C'est ce qu'il ressort de la déclaration d'intérêts de la ministre, transmise en plein creux du mois d'août, après l'immense majorité de ses collègues, et publiée ces derniers jours sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP).

Son poste dans l'entreprise publique lui avait déjà rapporté des sommes rondes en 2016 : 365.961 euros, soit 30.496 euros net mensuels. Grâce à de sympathiques revenus complémentaires, obtenus via une présence aux conseils d'administration de plusieurs sociétés, comme Ingenico, Altran, Zodiac Aerospace ou BPI France - pour un total de 139.119 euros en 2016 -, plus quelques milliers d'euros de dividendes perçus de ces sociétés, Florence Parly apparaît comme la ministre la mieux rémunérée du gouvernement en 2016 et en 2017. Elle a en effet touché au total 505.080 euros net en 2016, soit 42.090 euros net mensuels, et 413.257 euros net de janvier à juin 2017, soit 68.876 euros net mensuels. Nicolas Hulot, qui n'a pas renseigné ses revenus de 2017, est relégué à la seconde place de ce hit-parade en 2016, avec "seulement" 412.289 euros, soit 34.357 euros net mensuels.

En 2016, la rémunération totale de Florence Parly a largement dépassé la limite réglementaire pour les dirigeants d'entreprises publiques. Depuis un décret passé par la majorité socialiste en juillet 2012, les salaires des dirigeants d'entreprises publiques sont en effet plafonnés. Ils ne peuvent pas gagner plus de 450.000 euros brut par an, soit

à peu près 370.000 euros net, pour limiter les écarts salariaux dans ces entreprises de un à vingt maximum. Mais cette limite ne prend pas en compte les jetons de présence dans les conseils d'administration, qui arrondissent les fins de mois de la haut-fonctionnaire à hauteur de 11.000 euros par mois environ.

Pas concernée par le plafond réglementaire

Le cabinet de la ministre nous apprend qu'elle n'est de toute façon... pas concernée par le décret : "Le plafond de rémunération à 450.000 euros pour les dirigeants d'entreprise publique s'applique aux personnes ayant le statut de 'mandataire social'. Or, Florence Parly était contractuelle de droit privé. Elle aurait donc pu être rémunérée au-delà de 450 000 euros par an".

Florence Parly profite en effet d'une faille du décret, imaginée dès l'été 2012. Parce que modifier les contrats de travail des directeurs généraux d'entreprises publiques posait des problèmes juridiques, il a été décidé que seuls les "mandataires sociaux", à savoir le numéro un et parfois le numéro deux, seraient concernés par le décret. Pour les hauts-cadres, comme Florence Parly jusqu'en juin 2017, il n'y a pas de règle mais un encouragement à la modération salariale. Les PDG ont été "invités" à appliquer des "mesures de modération salariale similaires" pour leurs collaborateurs, et le salaire de chacun a dû être approuvé par le ministre de l'Economie, "en tenant compte des spécificités de chaque entreprise afin de garder une hiérarchie, d'éviter que ces rémunérations ne convergent toutes vers le plafond", expliquait le ministre Pierre Moscovici, auprès de Challenges, en 2012.

L'entourage de Florence Parly nous indique que sa rémunération brute à la SNCF correspondait précisément à 450.000 euros annuels maximum : "Son salaire était cependant le suivant : 300 000 euros brut/an + une part variable pouvant aller jusqu'à 50% de la rémunération brute, soit un maximum de 150 000 euros. Donc un salaire maximum de 450 000 euros brut par an, correspondant au plafond appliqué aux mandataires sociaux. »

"Prime de résultats" ... avant les résultats ?

Pour autant, son salaire à la SNCF en 2017 interroge. En moins de six mois, Florence Parly a pu toucher près de 80% de sa rémunération annuelle telle que présentée par son cabinet. Si le salaire de la haut-fonctionnaire s'était maintenu tout au long de l'année, il aurait dépassé les 450.000 euros dès septembre. Selon l'entourage de la ministre, cette augmentation importante découle d'une "prime de résultats" touchée au moment de sa nomination au gouvernement : "En 2017, Florence Parly a touché une part variable au titre de l'atteinte de ses objectifs de l'année 2016. Au moment de son départ de la SNCF pour devenir ministre, elle a perçu une part variable au titre de ses résultats de l'année 2017, proratisée au nombre de mois effectivement passés à la SNCF."

En clair, la SNCF a considéré, dès juin 2017, que Florence Parly avait rempli ses objectifs... portant sur l'année dans sa totalité. Avantageux. En supposant que la ministre paye environ 15,5% de cotisations sur son salaire brut, on peut s'apercevoir qu'elle a touché le maximum de la part variable imaginée dans son contrat, à savoir 150.000 euros brut pour 2016 et 75.000 euros pour 2017.

"Oubli" de la période Air France

La déclaration d'intérêts de Florence Parly recèle par ailleurs quelques petits manques, comme l'a relevé Libération. Alors que la loi prévoit que les ministres précisent leurs rémunérations sur les cinq dernières années, cette administratrice civile n'a mentionné que ses deux dernières années de salariat, auprès de la SNCF. Exit ses deux ans à Air France, en tant que directrice générale adjointe d'Air France Cargo jusqu'en 2013, puis comme directrice générale adjointe de l'activité « Passage Point » à Point Orly et Escales France. Oubliés aussi ses dix-huit premiers mois à la SNCF, entre novembre 2014 et avril 2016, en tant que directrice générale adjointe chargée de la stratégie et des finances.

Auprès de Marianne, l'entourage de la ministre explique que cet "oubli" découle de l'ambiguïté du décret d'application de la loi, qui dispose que celle-ci doit déclarer "les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration". "Florence Parly a conclu de cette formulation que, ayant une

activité à la date de la nomination, elle devait déclarer les revenus perçus au titre de cette activité", nous explique-t-on. Sans préciser ses revenus précédents, donc.

précédant la déclaration". "Florence Parly a conclu de cette formulation que, ayant une activité à la date de la nomination, elle devait déclarer les revenus perçus au titre de cette activité", nous explique-t-on. Sans préciser ses revenus précédents, donc.

Or, pour la Haute autorité de transparence de la vie publique (Hatvp), l'intégralité des rémunérations touchées ces cinq dernières années est bien concernée. Florence Parly a donc transmis, le 18 septembre, une déclaration modificative contenant ces dernières informations. Celle-ci n'a pas encore été publiée. L'occasion de découvrir de nouveaux émoluments d'ampleur ?



II) Aide-toi, chômeur, la main invisible de Macron t'aidera

Par Sylvain Prudhomme , écrivain

C'est donc fait. Le gouvernement vient bien, dans le même temps, de rendre 4,5 milliards d'impôt aux plus fortunés et de supprimer 150 000 contrats aidés. Robin des Bois volait aux riches pour donner aux pauvres. Macron fait plus chacal, plus couillu, beaucoup moins démagogique : il enlève aux plus fragiles pour rendre aux plus vernis. Frapper les actifs les plus vulnérables - et à travers eux les structures qui les employaient, la plupart associatives, ou œuvrant dans des domaines créateurs de lien : éducation, santé, culture... - pour redonner un peu d'air bien mérité aux propriétaires d'actions, de dividendes et de yachts.

L'intéressant est l'argument avancé : ça ne

marchait pas ; trop souvent (dans 59 % des cas, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques [Dares], c'est-à-dire que dans 41 % des cas, tout de même, cela fonctionnait, pourcentage dont il n'est pas certain que beaucoup de politiques en faveur des plus éloignés de l'emploi puissent se vanter) les contrats aidés ne se prolongeaient pas par de vraies embauches. Le bilan n'était «que» celui-là : des chômeurs longue durée réembauchés pendant six à vingt-quatre mois ; des CV salutairement rafraîchis ; des expériences et des formations engrangées ; de la confiance en soi regagnée ; des réinsertions amorcées ; un peu d'herbe coupée sous le pied, pour une fois, à tous les discours sur l'impuissance et l'indifférence de l'Etat.



Emmanuel Macron à l'Élysée, jeudi. Photo Ludovic Marin. AFP

C'est incontestable : ça ne marchait pas toujours. Et imaginez combien ce devait être cruel. Les faux espoirs que cela ouvrait. S'être imaginé revenu à une situation plus sécurisante, alors que non. «Je ne t'aide plus, galérien, car au fond tu sais quoi ? Ça ne te rendait pas service.» On ne peut que souscrire à cette empathie. Admirer ce refus des demi-solutions. Se réjouir d'entendre le Président rêver mieux pour les chômeurs, ne jurer pour une fois que par l'emploi durable, lui, le chantre d'une société plus moderne, plus flexible, lui l'ardent convaincu que l'avenir appartiendra aux parcours professionnels plus variés, plus segmentés, multipliant les expériences diverses.

Et c'est vrai : le résultat importe. Peut-être est-ce même à la fin la seule chose qui compte. L'effet concret des dépenses consenties. La réalité d'un bilan tangible, n'en déplaise à tous les creuseurs de déficit bien intentionnés.

Le délice, c'est d'examiner sur quelle garantie repose la fameuse suppression de l'ISF sur les valeurs mobilières, jointe aux baisses d'impôt sur

les revenus du capital. 4,5 milliards rendus aux plus riches sur la seule présomption, parfaitement invérifiable, que cet argent sera réinvesti, mieux que cela, «réinjecté» dans l'économie (fantasme intéressant des plus fortunés perfusant généreusement le grand corps de la société).

On découvre tout d'un coup un Macron étonnamment prêt à faire confiance. Prêt à donner, à distribuer même, sans contrepartie. A qui ? La réponse fait mal : à ceux qui ont déjà.

Darwinisme implacable. Aux chômeurs, assez de largesses. Aux riches, au contraire, confiance maximale. Puisque ce sont eux qui font le pays. Eux qui «créent de la richesse». Tellement plus, c'est vrai, que les auxiliaires de vie scolaire, les animateurs, les assistants administratifs, tous ces employés précaires du «service à la personne et à la collectivité», sans parler du secteur associatif et de ses légions de bénévoles (mais ceux-là, de toute façon, dans les calculs de Macron, n'existent même pas).

Pensée viscéralement inégalitaire : il y a les capables, les insérés (leur insertion, leur richesse, fût-elle héritée comme dans l'immense majorité des cas, signant leur capacité) auxquels on donne les rênes du pays, auxquels on signe un chèque en blanc. Et il y a les autres.

Croyant, Macron l'est comme tout le monde. Obligé de parier. De se fier à des intuitions. C'est le propre de la politique, qui n'est pas une science, qui ne le sera jamais. Son dieu à lui a un nom : la «main invisible» des théories libérales. En elle il espère. En elle il a foi.

La main magique fera-t-elle le job ? Redistribuera-t-elle ce qui lui est sans cesse, ces temps-ci, donné ? Le drame de l'humanité, disait l'autre, c'est que chacun a ses raisons. Les raisons des patrons existent. Les raisons des employés existent aussi. Tout est affaire d'écoute. D'endroit où l'on place son oreillette. Macron, depuis le début, choisit son camp. Comme les banques, qui ne prêtent qu'aux emprunteurs sûrs. Pauvres, licenciés, cancéreux, nécessiteux de tous bords, passez votre chemin. Le salut viendra des riches.

Cette chronique est assurée en alternance par Thomas Clerc, Camille Laurens, Sylvain Prudhomme et Tania de Montaigne.

Sylvain Prudhomme écrivain

III) Lille : interrogée sur la réforme du Code du Travail, Brigitte Liso (LREM) complètement perdue

Les journalistes de l'émission de radio "Les pieds sur terre" ont suivi la députée lilloise Brigitte Liso (LREM) en tant que nouvelle à l'Assemblée. Mais, interrogée sur la réforme du Code du Travail, l'élue perd complètement ses moyens.

Par Jeanne Blanquart



Brigitte Liso, à son arrivée à l'Assemblée Nationale. / © MAXPPP

"On a beaucoup parlé de l'inversion de la... Attendez. L'inversion de... Pour quelqu'un comme moi qui est assez directe, qui va vite à l'essentiel, quelques fois je suis un peu perdue... L'inversion de la... Bon écoutez là je trouve pas." Voilà comment répond Brigitte Liso, députée LREM de la 4ème circonscription du Nord quand on lui demande ce qu'elle comprend de la réforme du Code du Travail et quelles sont les principales propositions pour le réformer.

"Je ne vais pas répondre à cette question"

La toute nouvelle députée répondait au micro de France Culture, dans l'émission "Les pieds sur Terre", qui s'intéressait à l'entrée à l'Assemblée de nouveaux élus, inexpérimentés en politique. Mais son absence de réponse et ses hésitations sont **inacceptables pour ses adversaires politiques**, qui pointent du doigt un amateurisme total. "La preuve indéniable que ces gens-là ont

été recrutés pour dire oui. Ils sont vides, **incompétents**... des valets !", commente Michèle sur la page Facebook des Insoumis.

Interrogée sur ce qui est **en faveur des salariés dans le projet de loi**, Brigitte Liso poursuit, **en répondant à côté** : "Le salarié, c'est pas non plus quelqu'un qui subit en permanence l'horrible patronat. Il y a aussi des salariés qui sont bien dans leur entreprise..." "Oui, mais la question c'était : **qu'est-ce qui dans ce projet de loi est en faveur du salarié ?**", demande à nouveau la journaliste. "Euh... Qu'est-ce qui est en faveur du salarié ? Vous me prenez là... **Je ne vais pas répondre à cette question. Parce que je ne connais pas suffisamment.**"

Avant et après son élection, **nous avons suivi la députée**, qui expliquait le soir du vote : "Je sais que l'attente est très importante, **donc ma responsabilité l'est**. J'ai tout à fait conscience de ça."

<https://youtu.be/5fAyMjTqWSA>

france3-regions.francetvinfo.fr

IV) Assurance-chômage : le plus dur arrive

Xavier Bertrand / président du Conseil régional des Hauts-de-France.



Si le gouvernement a mené avec habileté les ordonnances travail, la réforme de l'assurance-chômage sera une marche plus haute à franchir.

Pour faire reculer le chômage, les leviers sont connus : la croissance bien sûr, prioritaire. Les freins à l'emploi, ensuite, comme la rigidité du marché du travail. Les spécialistes de bonne foi de ce dossier reconnaissent que les ordonnances Pénicaud vont dans la bonne direction, celle de l'assouplissement de la réglementation du travail. Même si certains points n'ont pas été traités, comme la question des seuils, ou la redéfinition du rôle de l'Inspection du travail, des blocages disparaîtront dans les prochains mois, au profit essentiellement des dirigeants des TPE et PME.

D'autres réformes liées à l'emploi sont d'ores et déjà programmées par le gouvernement pour 2018.

La formation professionnelle : l'Etat devra faire travailler ensemble les régions, les entreprises et les partenaires sociaux, en disant clairement à qui il confie la baguette de chef d'orchestre. Saura-t-il résister à la tentation recentralisatrice ? Nous serons bientôt fixés.

La réforme de l'apprentissage : elle est tout aussi majeure, notamment pour l'emploi des jeunes. Les propositions audacieuses du candidat Macron sur les lycées professionnels, sa réponse à l'éparpillement des compétences seront scrutées pour que des décisions efficaces remplacent les grands discours lyriques pro-apprentissage auxquels nous ont habitués depuis des décennies les responsables politiques.

Mais le plus dur arrive, avec l'assurance-chômage. L'Etat n'a officiellement pas tous les leviers d'action, l'assurance-chômage étant régie par le paritarisme. Arrêtons-nous un instant sur ce point : pour faire bouger les lignes, soit l'Etat casse le paritarisme et reprend la main sur l'assurance-chômage, soit il devra trouver des accords avec les syndicats. Or le paysage syndical, au lendemain des ordonnances sur le travail, est toujours aussi morcelé. Et les soutiens d'hier, CFDT et FO - échaudées par la fin de séquence -, sont aujourd'hui déçus, voire se tournent vers la mobilisation. Ces partenaires des ordonnances le seront-ils tout autant pour l'assurance-chômage ? Rien n'est moins sûr. D'autant que des décisions très difficiles sont à prendre. Plus que le contrôle des demandeurs d'emploi, l'obligation pour les chômeurs de répondre favorablement aux offres d'emploi va focaliser le débat.

Sur le papier, l'offre raisonnable d'emploi existe

depuis août 2008. Or cette politique ne marche pas. Les conditions sont tellement complexes à mettre en oeuvre que la radiation des demandeurs d'emploi, pour absence de démarches, est beaucoup plus efficace.

Les conditions sont tellement complexes à mettre en oeuvre que la radiation des demandeurs d'emploi, pour absence de démarches, est beaucoup plus efficace. La France reste donc l'un des pays où il est possible dans les faits de refuser plusieurs offres d'emploi sans qu'il n'y ait la moindre diminution de l'indemnisation des chômeurs concernés. La réforme ne pourra pas éluder ce sujet. Le gouvernement ne pourra pas faire non plus l'économie du rôle de Pôle emploi en clarifiant ses priorités, pour être efficace et ramener vers l'emploi les chômeurs de longue durée et ceux de plus de 50 ans.

Surtout, le gouvernement doit impérativement trouver des mesures correctives puissantes pour l'équilibre des comptes de l'Unédic. Le déficit 2018 sera de 3,8 milliards d'euros, mais les perspectives des prochains mois sont sombres. Si les prévisions laissent penser que la situation économique et les comptes de l'assurance-chômage seront mieux orientés à moyen terme, les mois qui viennent sur le front de l'emploi ne devraient pas être aussi positifs. La fin brutale des contrats aidés va plonger dans le chômage près de 120.000 personnes. Enfin, le principe de l'assurance-chômage pour tous, répété avec force par le président de la République, que ce soit pour les indépendants ou les démissionnaires, va bouleverser les comptes de l'Unédic.

Les démissionnaires peuvent, dans le système actuel, s'inscrire à Pôle emploi. Mais ils n'ont été que 45.000 à 55.000 en 2016 sur un total d'un million (chiffres Unédic). La promesse présidentielle peut concerner de 500.000 à 800.000 personnes la première année, avant de « descendre » à une fourchette située entre 170.000 et 250.000. Cela coûterait entre 8 et 14 milliards d'euros la première année, puis de 3 à 5 milliards les années suivantes.

Plus que la quadrature du cercle, c'est la survie de l'Unédic qui est en jeu. L'équation est forcément à plusieurs données :

- Politique, en contrôlant davantage les chômeurs et en ne permettant plus de refuser sans véritable motif une offre d'emploi.

- Financière, car le régime est aujourd'hui dans le rouge et ce rouge va virer à l'écarlate en

appliquant les seules promesses présidentielles.

- Syndicale : quelle place demain pour le paritarisme ? qui s'engagera dans une telle réforme ?

Le gouvernement devra donc faire preuve de méthode et d'habileté, la ministre du Travail a montré qu'elle savait faire... Pour les ordonnances, la concertation suffisait. Dans un régime paritaire, il sera difficile de contourner la négociation. Compte tenu de l'ampleur et de la sensibilité de ce chantier, de ses enjeux politiques et du goût pour la démagogie de beaucoup, l'habileté et la méthode ne suffiront pas ! Il faudra alors bien plus, de l'audace et surtout du courage.

Xavier Bertrand est président de la région Hauts-de-France
Xavier Bertrand

LesEchos.fr

V) Grève des fonctionnaires: école, transports... Les perturbations attendues mardi

Écoles, crèches, bibliothèques ou gymnases. L'appel unitaire lancé pour mardi par tous les syndicats de fonctionnaires va se traduire par des services publics au ralenti.

Pour cette première journée d'action unitaire, les fonctionnaires se sont passés le mot. L'ensemble de la fonction publique est appelée à cesser le travail mardi dans le cadre de la réforme du code du travail et des coupes franches dans le budget des fonctions d'État.



Dans l'Éducation

Tous les enseignants sont appelés à la grève par leurs syndicats, y compris ceux du privé, par des organisations les représentant. Francette Popineau, secrétaire générale du Snuipp-FSU, premier syndicat dans le primaire, s'attend à ce que le mouvement soit "très suivi". Trois sujets irritent particulièrement les enseignants: les salaires, la réinstauration du jour de carence et la réduction du nombre de contrats aidés, qui jouent un rôle-clé pour le bon fonctionnement des établissements.

La loi d'août 2008 a instauré un droit d'accueil des élèves en maternelle et élémentaire. Même si des enseignants sont en grève, l'école doit accueillir les enfants, un principe valable seulement dans le primaire. Des crèches pourraient également être touchées selon les municipalités.

Dans les hôpitaux

Première depuis la loi Bachelot de 2009, une dizaine de syndicats de praticiens hospitaliers (PH) se sont joints à l'appel de la fonction publique. Médecins, pharmaciens et dentistes sont invités à faire grève avec les personnels paramédicaux (aide-soignants, infirmiers, etc...) pour dénoncer en chœur la dégradation de leurs conditions de travail et "l'étranglement financier" de l'hôpital.

Comme eux, les PH sont concernés par le gel du point d'indice ou le rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie. Ils s'élèvent plus généralement contre la baisse de leur pouvoir d'achat. Conséquence: des opérations pourraient être reportées.

Dans les transports

À la SNCF, les syndicats SUD (3e), qui veut faire "converger" les luttes, et CFDT (4e), qui dénonce les ordonnances et la hausse de la CSG, ont déposé des préavis de grève. La CGT (1er) n'appelle pas à des débrayages mais incite par "solidarité" les cheminots à rejoindre les cortèges, comme l'Unsa (2e) qui inscrit son appel dans une dénonciation plus globale des "attaques envers les salariés". La circulation des TGV, Transilien,

TER, Eurostar et Thalys ne devrait cependant pas être perturbée.

A la RATP, les trois syndicats représentatifs, CGT, Unsa et SUD, appellent à manifester place de la République à Paris. Par "tous les moyens possibles" pour SUD (3e), y compris en faisant grève. La CGT-RATP, qui n'a pas déposé de préavis, évoque la construction de "convergences" afin de "faire reculer le patronat et le gouvernement" sur "toute remise en cause des droits des travailleurs et la destruction sociale". L'Unsa, dont le préavis concerne uniquement la maintenance, et SUD insistent eux sur la hausse de la CSG et la défense des "acquis" des agents RATP.

Les contrôleurs aériens sont également appelés à faire grève par la CGT (2e syndicat), FO, la CFDT et l'Unsa. La direction générale de l'aviation civile (DGAC) a recommandé aux compagnies aériennes de réduire de 30% leurs vols mardi et des perturbations sont attendues "sur l'ensemble du territoire".

Dans d'autres secteurs

Chez les policiers, Alternative CFDT et l'Unsa-police ont appelé leurs troupes à manifester dans les cortèges. Les autres syndicats relaient les appels à manifester lancés par les confédérations auxquelles ils sont affiliés.

Les personnels d'anciennes entreprises du secteur public comme La Poste et Orange, qui emploient encore des fonctionnaires, et plus largement pour la CGT "l'ensemble des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications" (SFR, Free, Chronopost...), sont aussi appelés à se mobiliser.

Même chose pour les agents, de droit public ou de droit privé, de Pôle Emploi, pour protester contre des suppressions de postes et la présentation d'un budget en baisse de quatre milliards d'euros en cinq ans, ou pour ceux des chambres de commerce et d'industrie.

Au tribunal de Bobigny, la CGT appelle les greffiers à empêcher la tenue des audiences pour protester contre des effectifs insuffisants qui pèsent sur les conditions de travail mais aussi contre le manque de "matériel" (papier, stylos, cartouches d'encre).

A Suivre...
La Presse en Revue